



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1100-193

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 1^{er} octobre 2025, le Règlement numéro 1100-193 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage 6 à 8 logements dans la zone Sc-15 (Secteur École secondaire Louis-Jacques-Casault).

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-193 le 30 septembre 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-193 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingtième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

La greffière,

Karine Simard, avocate